

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 AOÛT 2024

Date de convocation : 20/08/2024

Date d'affichage : 20/08/2024

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six août, à vingt heures trente,
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en
Pouvoir : 1 séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole,
M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien,
Mme GANDRILLE Christine, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : M. SERVANT Dimitri, M. ALBERT Alexandre (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul), Mme BEAUMARD Angélique

Etaient absentes : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024-08-055

8.9. Domaines de compétences par thèmes - culture

Ecole de musique Benais / La Chapelle-sur-Loire / Saint-Nicolas-de-Bourgueil - approbation du règlement intérieur

Monsieur le Maire soumet pour avis aux membres du Conseil Municipal un projet de règlement intérieur unique de l'école de musique qui devra être signé par les communes de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Benais et La Chapelle-sur-Loire, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Ce règlement porte sur le statut de l'école de musique, les objectifs, la direction et l'équipe pédagogique, les inscriptions et réinscriptions, les frais de scolarité et droits d'inscription, les admissions dans les classes de formation musicale et instrumentale, la scolarité et le contrôle des connaissances, les congés, les activités publiques, auditions et concerts, le protocole sanitaire lié à la lutte contre la propagation de virus, la discipline, les assurances et les responsabilités.

Monsieur le Maire propose d'adopter les termes de ce règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

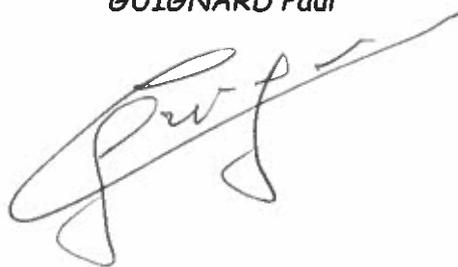
- **ADOPTE** les termes du règlement intérieur de l'école de musique
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit règlement avec les communes de Saint-Nicolas de Bourgueil et Benais.

Pour extrait certifié conforme,

*La secrétaire,
GALET Florence*



*Le Maire,
GUIGNARD Paul*



Envoyé en préfecture le 28/08/2024

Reçu en préfecture le 28/08/2024

Publié le 28/08/2024

ID : 037-213700586-20240826-DCM_2024_08_055-DE

